



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 27 SEP. 2000
Droit de sceau: Fr.
L'atteste:
Le chancelier d'Etat



COMMUNE DE VEROSSAZ

CANTON DU VALAIS

CADASTRE FORESTIER

PLAN N°8

Délimitation du périmètre MM James Medica ingénieur forestier et
Roland Metral inspecteur d'arpentement
Bureau de géomètre G. Rey-Bellet S.A.

Relève

Pour approbation des délimitations forestières

L'inspecteur d'arpentement

Monthey, mars 1992

ST MAURICE	MONTHEY X	VIOMAZ
Ch. Condeminas 2 Tél 025 65 18 84 Fax 025 71 15 18	Av. Crochetier 2 Tél 025 61 44 41 Fax 025 65 18 79	Les Arènes Tél 025 81 44 42 Fax 025 81 44 42
GRB		
Georges Rey-Bellet SA		
Bureau d'arpentement et de géométrie		

vous devez savoir
L'utilisation de ces plans à des fins commerciales
et pour des opérations de tout genre est
interdite sans la permission écrite de l'Etat.
Toute violation de ces dispositions est punie
d'une amende de 100 à 500 francs.

- St Maurice 1850. -
G. Rey-Bellet
Comm. off.